



DEMANDE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Renouvellement Nouvelle demande Demande modificative

Période sollicitée :

Annuelle Période estivale (Juin - Juillet – Août – Septembre)
 Autre : Du au

SIÈGE SOCIAL

Raison sociale :

Adresse :

Courriel : Téléphone :

SIRET :

ÉTABLISSEMENT

NOM ET PRÉNOM DU GÉRANT :

Raison sociale :

Adresse :

Courriel : Téléphone :

Nature du commerce :

Renseignements sur l'installation sur le domaine public :

Type d'installation :

- Aucune
- Bureau de vente immobilière – Quantité :
- Distributeur de boissons, pains ou confiseries - Quantité :
- Glacière, rôtissoire, crêpière – Quantité :
- Étalage – Surface en m² :
- Panneau, chevalet, porte-menu, oriflamme ou autre dispositif publicitaire mobile : Quantité :
- Location de la structure bois devant le 4bis, quai Auriol Roy Bry :
- Présentoir, pot de fleurs – Quantité :
- Terrasse quelle que soit la durée d'occupation pendant l'année civile – nombre de tables :
- Exposition – Surface en m² :
- Expositions exceptionnelles à la journée :

Informations complémentaires :

Je m'engage à respecter les dimensions qui me seront autorisées, à me conformer strictement au règlement qui s'applique à mon projet, à acquitter la redevance correspondante d'occupation du domaine public, et à supprimer cette installation lorsque l'Administration le jugera utile. Toute occupation du domaine public sans titre fera l'objet d'une indemnisation versée par l'occupant à la Ville, compensant les revenus qu'elle aurait pu percevoir d'une occupation régulière.

Je déclare avoir une responsabilité civile à jour ainsi qu'un titre d'occupation régulière des locaux.

A Le

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

Composition du dossier

➔ **Attention : En cas de dossier incomplet, votre demande ne pourra pas être prise en compte.**

- Le présent formulaire dûment rempli et signé
- Les documents à joindre :
 - Une notice descriptive de l'installation ou de l'occupation du domaine public envisagée, précisant notamment les matériaux et les couleurs des mobiliers
 - Une photo des mobiliers installés – photo d'intégration dans le voisinage
 - Un plan côté précisant l'implantation du dispositif par rapport au commerce exploité et à l'environnement immédiat (mobilier urbain, potelets, arbres, terrasses, ...)
 - Toutes informations nécessaires à la bonne compréhension de la demande

MODALITÉS DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE :

Chaque redevance sera payable annuellement.

Les redevables recevront leur avis de paiement par courrier.

A réception de cet avis, ils disposeront d'un délai de :

- 30 jours pour payer cette somme au Comptable Public, selon les modalités figurant sur l'avis de paiement
- 2 mois pour éventuellement contester ce titre de recette, selon les modalités figurant sur l'avis de paiement.

Pour toute première demande d'occupation en cours d'année, la redevance sera calculée au prorata du temps restant à courir jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Chaque période commencée sera due en intégralité et l'absence d'occupation effective du domaine public par le titulaire de l'autorisation d'occupation n'ouvrira pas droit à un remboursement de la redevance acquittée.

En cas de retard dans le paiement de la redevance, les sommes restantes dues seront majorées d'intérêts moratoires au taux légal.

En cas de retrait de l'autorisation avant le terme prévu, pour un motif autre que l'inexécution de ces clauses et conditions, la partie de la redevance versée d'avance et correspondant à la période à courir sera restituée au titulaire.

La facturation sera arrondie au m² supérieur pour fixer le coût.